



Côtes d'Armor

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL De la Commune de SAINT – HERVÉ

SEANCE DU VENDREDI 5 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six le cinq juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Hervé se sont réunis à la mairie – 5 rue des manoirs à Saint-Hervé, sous la présidence de M. Le Maire, Damien DEFFONTAINES, convoqués le vingt-neuf mai deux milles vingt-six, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Étaient présents : M DEFFONTAINES Damien, Mme VERGNES Régine, M. LE HELLEY Michel, Mme LELONG Sylviane, Mme MORIN Annick, Mme GALERNE Catherine, M. LECANT Emmanuel.

Formant la majorité des membres en exercice

Étaient absents, excusés : Mme Rozenn DORMOIS, Xavier QUENAULT donnant pouvoir à Michel LE HELLEY, Xavier ROBIC donnant pouvoir à Emmanuel LECANT, Teddy HIBON donnant pouvoir à Damien DEFFONTAINES.

Mme Régine VERGNES été désigné comme secrétaire de séance.

N° d'acte :
DCM-2026-037

REVALORISATION DES LOYERS COMMUNAUX

Comme chaque année, le conseil municipal doit statuer sur l'augmentation ou non des loyers, ainsi que les charges (entretien des chaudières).

L'indice de référence des loyers (IRL), publié par l'INSEE, est celui du 4^{ème} trimestre de l'année précédente (2025). Il s'établit à 145,78. L'augmentation ne doit excéder 3.5%.

Cf tableau 2025 (loyer en vigueur) en annexe

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'augmenter les loyers des bâtiments communaux par rapport à l'indice de référence des loyers du 4^{ème} trimestre de l'année 2025, et autorise M. Le Maire de mettre en application la décision dès le 1^{er} juillet 2026.

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré les lieux, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures. Monsieur Le Maire, certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

Fait à SAINT-HERVE, le 12/06/2026

Mme Régine VERGNES,
Secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'R' followed by a long diagonal stroke.

M. Damien DEFFONTAINES
Maire,

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'D' with a vertical stroke through it.